

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Communauté de communes La Domitienne**

**Séance du mercredi 19 décembre 2018**

**Délibération**

**N° 18.212.2**

**En exercice .....37**

**Présents .....28**

**Votants .....34**

**Pour .....34**

**Contre .....0**

**Abstention .....0**

**POLE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL  
SERVICE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

**RESEAU LOCAL D'INITIATIVES SOCIO-ECONOMIQUES (RLISE)  
LES SABLIERES  
CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS POUR  
LES ANNEES 2019 A 2021  
APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

*Date de la convocation : 13/12/2018*

L'an deux mille dix-huit  
**Et le 19 décembre à 18h30**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Jacques Maurel » de l'Hôtel communautaire, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

**28 Conseillers communautaires présents :** madame Marguerite ALAZET, madame Danielle ALEXANDRE, monsieur Bruno BERRAH, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, monsieur Didier CAYLA, madame Odile CORBIERE, madame Marcelle COUDERC, monsieur Bruno DAMBLEMONT, monsieur Thierry DAURAT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Frédéric FABRE, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Michel LEFROU, madame Cathy LIMORTE, madame Brigitte MARTINEZ, monsieur Jean-Pierre PEREZ, monsieur Serge PESCE, monsieur André RAYNAUD, madame Yannick RODIERE, monsieur Michel SANCHEZ, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Martine SIGNOUREL, monsieur Marc SINGLA, madame Brigitte SOULET, monsieur Philippe VIDAL.

**6 Conseillers communautaires absents représentés :** madame Charlette CHASTAN (représentée par monsieur Robert SENAL), monsieur Pierre CROS (représenté par madame Yannick RODIERE), monsieur Bernard FABRE (représenté par monsieur Alain CARALP), monsieur Pascal LOUBET (représenté par monsieur Frédéric FABRE), monsieur Bernard MARTIN (représenté par monsieur Bruno DAMBLEMONT), madame Maryline TUCA (représentée par madame Marcelle COUDERC).

**3 Conseillers communautaires absents excusés :** madame Elodie AGOSTINHO, monsieur Thierry BEUSELINCK, madame Danièle BOSCH-LAURENS.

**Secrétaire de séance :** madame Cathy LIMORTE.

\*\*\*\*\*

REÇU EN PREFECTURE

le 31/12/2018

Application agréée E-legalite.com

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire  
de la Communauté de communes La Domitienne**

**Séance du mercredi 19 décembre 2018**

---

**Réseau Local d'Initiatives socio-économiques (RLIse) Les Sablières - Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens pour les années 2019 à 2021 - Approbation et autorisation de signature**

---

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

**Vu** les statuts du RLIse ;

**Vu** la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre la Communauté de communes La Domitienne et le Réseau local d'initiatives socio-économiques Les Sablières pour les années 2016 à 2018 signée le 27 juillet 2017 ;

**Vu** le projet de convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens pour les années 2019, 2020 et 2021 ;

**Considérant** que, conformément à ses statuts, la Communauté de communes est compétente en matière d'animation et de promotion d'actions en faveur de l'insertion ;

**Considérant** que le RLIse a pour objet social, notamment de mettre en œuvre, d'animer et de développer les politiques de l'emploi et de l'insertion par l'activité économique prioritairement sur le territoire des collectivités adhérentes ;

**Considérant** que dans le cadre de ses actions en faveur de l'emploi, l'association peut effectuer des actions de formation continue, des ventes et des prestations de service, pour son propre compte ou au titre des porteurs de projets qu'elle accompagne ;

**Considérant** que cette collaboration fait partie des compétences de la Communauté de communes et de l'objet statutaire du RLI ;

**Considérant** qu'ainsi, des conventions pluriannuelles entre les deux parties régissent, depuis l'année 2007, les conditions de mise en œuvre de ces objectifs prévoyant, notamment, une mise à disposition de moyens et une participation financière ; qu'aussi il est proposé une convention triennale 2019 - 2021, s'inscrivant dans la continuité de cette démarche, ayant pour objet de définir les objectifs et les engagements réciproques des deux parties et les conditions dans lesquelles la Communauté de communes entend apporter son concours en moyens humains, matériels et financiers aux activités menées par le RLIse ;

**Considérant** le respect des engagements du RLIse relevant de la précédente convention d'objectifs 2016 - 2018 en termes de justificatifs présentés (comptes rendus financiers et d'assemblée générale, comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes, rapports d'activité, etc.) et de communication via l'affichage du soutien de la collectivité notamment ;

**Considérant** que le bilan d'activité 2016 à 2018 présenté par le RLIse répond aux objectifs et engagements mentionnés dans la précédente convention d'objectifs ;

**Considérant** que La Communauté de communes contribue financièrement pour un montant de 92 000,00 euros en 2019 ; que, pour les deuxième et troisième années d'exécution de la présente

convention (2020 - 2021), les montants prévisionnels des contributions financières de La Domitienne s'élèvent à 92 000,00 euros par an ; que la Communauté de communes procède à la réalisation d'une évaluation contradictoire avec le RLise de la réalisation du programme d'actions auquel elle a apporté son concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif ;

Sur le rapport et l'exposé de monsieur Serge PESCE, 1<sup>er</sup> vice-Président,  
Après en avoir délibéré,  
Sur 34 membres présents ou représentés au moment du vote,  
A l'unanimité,

**I. APPROUVE** les termes de la convention partenariale avec le Réseau Local d'Initiatives socio-économiques (RLise) pour la mise en œuvre de la compétence « Insertion/emploi » pour les années 2019 à 2021.

**II. PRECISE** que la contribution financière de La Domitienne s'élève à 92 000,00 euros en 2019 et que pour les deuxième et troisième années d'exécution de la présente convention (2020 - 2021), les montants prévisionnels des contributions financières de La Domitienne s'élèvent à 92 000,00 euros.

**III. PRECISE** que les dépenses en résultant feront l'objet d'une demande d'inscription budgétaire aux exercices concernés au chapitre prévu à cet effet.

**IV. AUTORISE** monsieur le Président à signer tout document administratif, technique et financier nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

**V. CHARGE** monsieur le Président de faire procéder à l'affichage de cette délibération à l'Hôtel communautaire, à sa transmission au contrôle de légalité, à son insertion au recueil des actes administratifs de La Domitienne et à sa communication aux communes membres.

**VI. INFORME** que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

  
Alain CARALP

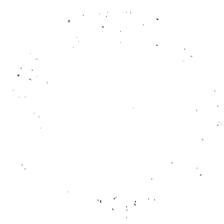


REÇU EN PREFECTURE

le 31/12/2018

Application agréée E-legalite.com

70\_DE-034-243400488-20181219-DELIB\_18\_21



REÇU EN PREFECTURE

le 31/12/2018

Application agréée E-legalite.com

70\_DE-034-243400488-20181219-DELIB\_18\_21